



## Salaires dans le secteur privé

### En 2014, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants

**E**n 2014, le salaire mensuel en équivalent temps plein d'une personne travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique est, en moyenne, de 2 957 euros bruts et de 2 225 euros nets des prélèvements à la source. En euros courants, le salaire net moyen augmente de 1,0 %, après + 0,6 % en 2013. En euros constants, il augmente de 0,5 % après deux années de baisse (- 0,3 % en 2013 et - 0,4 % en 2012), en lien notamment avec le ralentissement de l'inflation (+ 0,5 % en 2014). Le salaire net moyen augmente pour chaque catégorie socioprofessionnelle, et plus particulièrement pour les employés, du fait de la hausse du Smic. L'évolution de la structure de la main-d'œuvre, notamment l'élévation tendancielle des qualifications, explique près de la moitié de la hausse du salaire moyen en 2014. La moitié des salariés gagnent moins de 1 783 euros nets par mois. Les salaires nets progressent à tous les niveaux de l'échelle salariale avec des hausses sensiblement plus marquées dans le haut de l'échelle. En conséquence, les inégalités de salaire augmentent dans la moitié haute et restent stables dans la moitié basse. L'écart de salaire entre femmes et hommes continue de se réduire : à caractéristiques identiques, les femmes gagnent 9,6 % de moins que leurs homologues masculins. Le salaire net moyen des personnes qui restent en place dans le même établissement d'une année sur l'autre, soit un peu plus d'un salarié du privé sur deux, augmente de 2,1 % en euros constants. Cela reflète les progressions de carrière de ce groupe où les contrats à durée indéterminée, les hommes et les salariés à temps complet sont surreprésentés.

Eva Julia et Christine Pinel, département de l'emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2014, en France, les salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique (hors apprentis et stagiaires) perçoivent en moyenne, en équivalent temps plein (EQTP ; *définitions*), 2 957 euros bruts par mois et 2 225 euros nets des prélèvements à la source (*définitions*) (figure 1).

En euros courants, le salaire brut moyen augmente de 1,5 % entre 2013 et 2014 et le salaire net moyen de 1,0 %. L'écart s'explique principalement par la hausse de 0,25 point du taux des cotisations salariales, pour la branche vieillesse et les retraites complémentaires. En euros constants (*définitions*), le salaire brut moyen augmente de 1,0 % et le salaire

net moyen de 0,5 %. Ces évolutions en euros constants sont plus favorables qu'en 2013 (+ 0,5 % pour le salaire brut et - 0,3 % pour le salaire net) et qu'en 2012 (respectivement - 0,1 % et - 0,2 %). En effet, si la situation sur le marché du travail continue de peser sur le pouvoir de négociation des salariés, le ralentissement de l'inflation (+ 0,5 % en 2014 après + 0,9 % en 2013 et + 2,0 % en 2012) joue favorablement sur l'évolution en euros constants du salaire moyen.

Hors bénéficiaires de contrats aidés, le salaire net moyen en euros constants augmente de 0,7 %.

#### L'évolution de la structure de la main-d'œuvre participe à la hausse du salaire net moyen

Les évolutions annuelles des salaires moyens (nets ou bruts) sont en partie liées à celle des volumes d'emploi, notamment par catégorie socioprofessionnelle ou par âge. Ainsi, l'élévation tendancielle des qualifications des salariés, l'augmentation de leur âge moyen et donc de leur expérience jouent positivement sur l'évolution du salaire net moyen de l'ensemble des salariés.

L'évolution du salaire net à structure constante (*définitions*) neutralise ces effets : en 2014, si la répartition des salariés du

## 1 Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en EQTP (équivalent temps plein)

	Salaires bruts			Salaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2013	2014
	2013	2014	Évolution (%)	2013	2014	Évolution (%)		
Cadres*	5 432	5 501	0,8	4 066	4 104	0,4	17,9	18,0
Professions intermédiaires	2 988	3 026	0,8	2 253	2 272	0,3	19,8	19,8
Employés	2 124	2 159	1,2	1 612	1 631	0,7	30,2	30,4
Ouvriers	2 203	2 238	1,1	1 686	1 702	0,4	32,1	31,8
<b>Hommes</b>	<b>3 150</b>	<b>3 194</b>	<b>0,9</b>	<b>2 389</b>	<b>2 410</b>	<b>0,4</b>	<b>58,9</b>	<b>58,7</b>
<b>Femmes</b>	<b>2 573</b>	<b>2 620</b>	<b>1,3</b>	<b>1 935</b>	<b>1 962</b>	<b>0,9</b>	<b>41,1</b>	<b>41,3</b>
Construction	2 661	2 696	0,8	2 030	2 039	-0,1	8,4	8,2
Industrie	3 229	3 296	1,6	2 418	2 457	1,1	19,2	18,9
Tertiaire	2 858	2 898	0,9	2 165	2 186	0,5	72,4	72,9
<b>Ensemble y c. emplois aidés</b>	<b>2 913</b>	<b>2 957</b>	<b>1,0</b>	<b>2 202</b>	<b>2 225</b>	<b>0,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<i>Ensemble hors emplois aidés</i>	<i>2 927</i>	<i>2 976</i>	<i>1,2</i>	<i>2 212</i>	<i>2 239</i>	<i>0,7</i>	<i>///</i>	<i>///</i>

\* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

privé selon le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel), l'âge et le sexe avait été la même qu'en 2013, le salaire net moyen, hors bénéficiaires de contrats aidés, aurait augmenté de 0,3 % en euros constants (figure 2) au lieu de 0,7 %.

### Le salaire net moyen augmente pour toutes les catégories socioprofessionnelles et plus particulièrement pour les employés

En euros constants, le salaire net moyen augmente dans l'industrie (+ 1,1 % ; figure 1) et le tertiaire (+ 0,5 %). Il baisse très légèrement dans la construction (- 0,1 %). Dans les services aux entreprises, il croît de 0,8 % malgré une progression de la part des intérimaires (+ 0,3 point de pourcentage) ; ces derniers, généralement moins bien rémunérés, sont classés dans ce secteur quel que soit le secteur utilisateur. Hors intérim, le salaire net moyen dans les services aux entreprises augmente un peu plus (+ 1,0 %). Celui des intérimaires baisse très légèrement (- 0,1 %). Le salaire net moyen progresse pour toutes les catégories socioprofessionnelles. C'est pour les employés que l'augmentation est la plus sensible (+ 0,7 % après + 0,2 % en 2013), en particulier dans les activités commerciales (+ 0,9 %, concernant 28 % des employés en EQTP) et les services aux entreprises (+ 1,4 %, pour 16 % des effectifs). Malgré la hausse de 0,25 point des cotisations salariales, les employés comme les ouvriers ont notamment bénéficié d'une plus forte revalorisation du Smic brut en 2014 qu'en 2013 (+ 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014, contre + 0,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013 en euros courants).

Pour les ouvriers, le salaire net moyen (+ 0,4 %) progresse un peu moins que pour les employés et cette hausse plus modérée fait suite à une baisse de 0,3 % en 2013. Le salaire net moyen augmente de 0,5 % pour les ouvriers non intérimaires et baisse de 0,2 % pour les ouvriers intérimaires. Celui des

## 2 Évolutions annuelles des salaires moyens, en euros constants

	en %													
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
<b>Salaire brut moyen</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	
<b>Salaire net moyen</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>1,7</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,7</b>	
Salaire net moyen à structure constante	-0,3	-0,8	-0,4	0,9	0,1	1,1	-0,3	0,2	0,0	0,2	-1,3	-0,8	0,3	
Incidence des effets de structure sur le salaire net*	0,6	0,8	0,5	0,1	0,3	0,6	0,7	1,0	0,5	0,0	0,9	0,6	0,4	
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1	1,5	2,1	2,0	0,9	0,5	

\* Voir définitions.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

## 3 Distribution des salaires mensuels nets en euros constants en 2014 et évolution entre 2013 et 2014

Déciles	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2014	Évolution (%)	2014	Évolution (%)	2014	Évolution (%)
D1	1 206	0,1	1 257	-0,2	1 164	0,4
D2	1 349	0,1	1 419	-0,2	1 279	0,3
D3	1 480	0,1	1 565	-0,1	1 386	0,4
D4	1 620	0,1	1 717	0,0	1 500	0,5
<b>D5 ou Médiane</b>	<b>1 783</b>	<b>0,1</b>	<b>1 893</b>	<b>0,0</b>	<b>1 636</b>	<b>0,5</b>
D6	1 988	0,2	2 113	0,1	1 812	0,5
D7	2 264	0,4	2 425	0,3	2 051	0,5
D8	2 716	0,8	2 955	0,7	2 402	0,9
D9	3 599	1,0	3 940	0,8	3 100	1,5
C95	4 589	0,9	5 089	0,7	3 839	1,8
C99	8 163	0,8	9 375	0,9	6 183	1,7
<b>Moyenne</b>	<b>2 225</b>	<b>0,5</b>	<b>2 410</b>	<b>0,4</b>	<b>1 962</b>	<b>0,9</b>

Lecture : en 2014, 10 % des salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, perçoivent un salaire mensuel net inférieur à 1 206 euros.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

ouvriers non qualifiés augmente plus fortement (+ 0,8 %) que celui des ouvriers qualifiés (+ 0,4 %). L'évolution du salaire net moyen de l'ensemble des ouvriers est moins favorable, notamment car la part des ouvriers les plus qualifiés diminue (- 0,3 point de pourcentage).

Chez les cadres, le salaire net moyen augmente de 0,4 % en euros constants (après une diminution de 1,1 % en 2013), soutenu par une progression marquée pour les femmes (+ 1,3 %, contre + 0,2 % pour les hommes).

Le salaire net moyen des femmes cadres augmente fortement, en particulier dans deux secteurs qui rassemblent près de la moitié des cadres : les services aux entreprises (+ 2,0 %, contre + 0,4 % pour les hommes) et les services mixtes (+ 0,9 %, contre - 0,1 % pour les hommes).

Enfin, pour les professions intermédiaires, le salaire net annuel moyen augmente plus modérément : + 0,3 % en euros constants. Les hausses du salaire net moyen dans l'industrie (+ 0,8 %, concernant 21 % des effectifs en

EQTP des professions intermédiaires) et les services mixtes (+1,7 %, pour 12 % des effectifs) sont en partie compensées par une baisse dans les services aux particuliers (-0,4 %, pour 26 % des effectifs).

### Les inégalités augmentent dans la moitié haute de l'échelle salariale

Le salaire net médian (D5) en EQTP, qui partage les salariés en deux groupes d'effectifs égaux, est de 1 783 euros par mois en 2014 (figure 3). Il est inférieur de 19,9 % au salaire net moyen et augmente de 0,1 % en euros constants. Le salaire net médian des femmes, de 1 636 euros, est en hausse de 0,5 %. Celui des hommes est stable à 1 893 euros.

En EQTP, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés perçoivent un salaire net mensuel inférieur à 1 206 euros (1<sup>er</sup> décile ou D1). En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux rémunérés gagnent au moins 3 599 euros par mois (9<sup>e</sup> décile ou D9) et les 1 % de salariés les mieux rémunérés, au moins 8 163 euros (99<sup>e</sup> centile ou C99).

Par rapport à 2013, les salaires augmentent à tous les niveaux de l'échelle salariale en euros constants. Cette progression est limitée à +0,1 % dans la moitié basse de l'échelle salariale alors que la moitié haute s'étire : chacun des déciles de la moitié haute progresse plus que le décile inférieur. Par exemple, le 9<sup>e</sup> décile augmente de 1,0 % alors que le 8<sup>e</sup> décile augmente de 0,8 % et le 7<sup>e</sup> de 0,4 %. Au-delà du 95<sup>e</sup> centile, la progression est plus modérée.

Au total, le rapport entre les 9<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> déciles de salaire, qui mesure les inégalités salariales sur l'ensemble de la distribution, augmente légèrement, passant de 2,95 à 2,98. Cette hausse traduit celle des inégalités dans la moitié haute de la distribution : le rapport entre le 9<sup>e</sup> décile de salaire et la médiane augmente de 0,8 %, alors que le rapport entre la médiane et le 1<sup>er</sup> décile est stable, à 1,48. Autre indicateur d'inégalité, la part de masse salariale brute

perçue par les 1 % de salariés les mieux rémunérés s'accroît légèrement après trois années de baisse (figure 4). Elle passe de 6,1 % à 6,2 %, soit le niveau de 2012. Elle reste cependant bien inférieure à celle observée avant la crise en 2007-2008, période où la part variable des rémunérations était plus dynamique.

### À caractéristiques identiques, une femme gagne en moyenne 9,6 % de moins qu'un homme

En 2014, une salariée gagne, en moyenne en EQTP, 18,5 % de moins qu'un salarié. Pourtant, le salaire net moyen des femmes progresse plus que celui des hommes : +0,9 % contre +0,4 % en euros constants (figure 1). Ainsi, dans l'ensemble, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes, en pourcentage du salaire des hommes, continue de baisser tendanciellement. Entre 2013 et 2014, il diminue en moyenne de 0,5 point, soit légèrement plus que la baisse annuelle moyenne de 0,2 point enregistrée les trois années précédentes (figure 5).

Ce sont surtout les cadres qui contribuent à la réduction de l'écart des salaires entre hommes et femmes. La part de cadres parmi les femmes salariées progresse, et le salaire net moyen des femmes cadres augmente plus que celui des hommes cadres (+1,3 % contre +0,2 %). L'évolution du salaire net moyen est également plus favorable aux femmes chez les ouvriers (+1,0 % contre +0,4 %). En revanche, pour les employés et les professions intermédiaires, les salaires moyens augmentent plus chez les hommes, avec des écarts de 0,4 point par rapport aux femmes.

À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle, condition d'emploi (temps complet, temps partiel) donnés, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes continue aussi de se réduire. Il atteint 9,6 % en 2014, soit 0,3 point de moins qu'en 2013.

Les écarts de salaire entre femmes et hommes s'accroissent cependant le long de l'échelle salariale : de 7,4 % pour le 1<sup>er</sup> décile à 21,3 % pour le 9<sup>e</sup> décile et jusqu'à 34,1 % pour le 99<sup>e</sup> centile. Même si les femmes restent moins rémunérées que les hommes, l'évolution de leur échelle des salaires est en 2014 plus favorable à tous les niveaux que celle des hommes, surtout aux niveaux les plus élevés.

### Le salaire horaire moyen augmente plus pour les salariés à temps partiel

En 2014, les postes à temps partiel représentent environ 15 % du volume de travail en nombre d'heures rémunérées. Entre 2013 et 2014, le nombre moyen d'heures rémunérées diminue chez les salariés à temps complet (-0,3 %), mais augmente pour ceux à temps partiel (+2,1 %). Au total, le volume horaire moyen de travail, tous salariés confondus, augmente de 0,1 %.

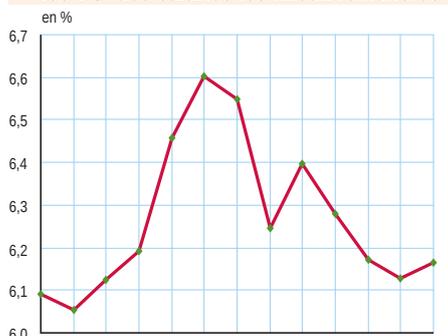
Le salaire horaire net des postes à temps partiel est en moyenne plus faible que celui des postes à temps complet : 12,48 euros contre 14,80 euros (figure 6). Cet écart de 15,7 % s'explique à la fois par une moindre part de personnel qualifié parmi les salariés à temps partiel et par des salaires horaires inférieurs à ceux des salariés à temps complet, à niveau de qualification égal. En 2014, l'écart diminue entre les deux catégories. En effet, le salaire horaire net moyen des salariés à temps partiel augmente nettement plus que celui des salariés à temps complet : +1,3 % contre +0,3 % en euros constants. Cette progression est portée par la hausse marquée de la part de cadres dans le volume de travail à temps partiel (+1,1 point).

Le salaire horaire net moyen augmente pour toutes les catégories socioprofessionnelles à temps complet comme à temps partiel, sauf pour les professions intermédiaires à temps partiel (-0,2 %).

### Plus d'hommes, de salariés à temps complet, de CDI parmi les personnes en place

L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des salariés du privé intègre, en plus des évolutions salariales individuelles, les mouvements de main-d'œuvre : embauches, changements d'employeur, départs en retraite, etc. Pour s'abstraire de ces mouvements, on se restreint aux « personnes en place » : les salariés présents dans le même établissement, sur l'ensemble des deux années consécutives, avec la même quotité de travail. Ce groupe représente 54,4 % des postes en EQTP en 2014, avec un profil des personnes en place différent de celui de l'ensemble des salariés. La part d'hommes est plus importante parmi les personnes en place que parmi l'ensemble des salariés (63 % contre 59 %). Les salariés à temps complet et

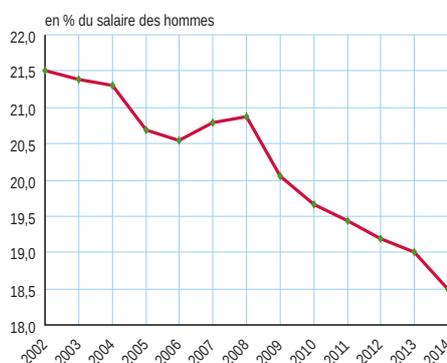
#### 4 Part de la masse salariale brute perçue par les 1 % des salariés les mieux rémunérés



Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

#### 5 Écart entre les salaires nets moyens des hommes et des femmes (en EQTP)



Lecture : en 2014, le salaire net moyen des femmes est inférieur de 18,5 % à celui des hommes.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

## 6 Salaires horaires moyens et répartition des effectifs<sup>1</sup>

	Salaires bruts			Salaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2013	2014
	2013	2014	Évolution (%)	2013	2014	Évolution (%)		
<b>Salariés à temps complet</b>								
Hommes	20,51	20,74	0,6	15,55	15,65	0,1	64,0	63,8
Femmes	17,52	17,79	1,1	13,16	13,32	0,7	36,0	36,2
<b>Ensemble</b>	<b>19,43</b>	<b>19,67</b>	<b>0,7</b>	<b>14,69</b>	<b>14,80</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés à temps partiel</b>								
Hommes	18,39	18,81	1,7	14,01	14,24	1,1	32,5	33,2
Femmes	15,12	15,46	1,7	11,41	11,61	1,2	67,5	66,8
<b>Ensemble</b>	<b>16,19</b>	<b>16,57</b>	<b>1,9</b>	<b>12,25</b>	<b>12,48</b>	<b>1,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres <sup>2</sup>	35,17	35,56	0,6	26,35	26,56	0,3	18,8	18,8
Professions intermédiaires	19,59	19,83	0,7	14,76	14,88	0,3	20,7	20,7
Employés	14,31	14,54	1,1	10,86	10,98	0,6	27,0	27,2
Ouvriers	14,62	14,83	0,9	11,17	11,26	0,3	33,5	33,3
<b>Salariés à temps partiel</b>								
Hommes	18,39	18,81	1,7	14,01	14,24	1,1	32,5	33,2
Femmes	15,12	15,46	1,7	11,41	11,61	1,2	67,5	66,8
<b>Ensemble</b>	<b>16,19</b>	<b>16,57</b>	<b>1,9</b>	<b>12,25</b>	<b>12,48</b>	<b>1,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres <sup>2</sup>	30,68	30,98	0,5	22,80	22,91	0,0	15,1	16,2
Professions intermédiaires	18,05	18,19	0,3	13,68	13,73	-0,2	14,9	14,8
Employés	12,71	12,86	0,6	9,66	9,73	0,3	47,6	47,0
Ouvriers	12,59	12,77	1,0	9,73	9,82	0,4	22,5	22,0
<i>Pour mémoire :</i>								
Smic	9,43	9,53	0,6	7,39	7,44	0,2	///	///

1. Effectifs en nombre d'heures travaillées.

2. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS, fichier semi-définitif.

les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) y sont également surreprésentés. À l'inverse, les salariés de moins de 30 ans et les employés sont moins présents parmi les personnes en place que dans l'ensemble des salariés. C'est le cas également des salariés du tertiaire, en particulier des services aux entreprises dont relève l'intérim.

Pour les personnes en place, le salaire net moyen en EQTP augmente de 2,1 % en euros constants, une progression plus favorable que celle de l'ensemble des salariés (+ 0,5 %). Cet indicateur mesure en effet les progressions de carrière de ce groupe, dues à leurs promotions et à leur ancienneté. ■

## Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont issus des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee retrace ensuite. Dans ce suivi

annuel, sont exclus les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les bénéficiaires de contrats aidés sont inclus, sauf dans les tableaux en séries longues. Les salariés des particuliers employeurs, qui ne font pas l'objet de déclaration DADS, n'entrent pas dans le champ de l'étude. Les résultats sont issus du fichier exhaustif de diffusion DADS.

## Définitions

Le **salair e en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y

compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salair e brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de la participation et de l'intéressement.

Le **salair e net des prélèvements à la source** est net de toutes les cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé dans les DADS à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour complémentaires santé obligatoires.

Les évolutions **en euros constants** sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en :

- une évolution à **structure constante**, obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes de salariés définis par le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) ;
- un **effet de structure**, celui-ci résultant de deux facteurs : les changements de groupes des personnes présentes les deux années et les mouvements d'entrées et de sorties.

## Bibliographie

- « Les freins se desserrent un peu », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2014.
- Guggemos F. et Vidalenc J., « Une photographie du marché du travail en 2014 », *Insee Première* n° 1569, octobre 2015.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2014 », *Dares Analyses* n° 50, juillet 2015.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavemier  
Rédacteur en chef :  
E. Nauze-Fichet  
Rédacteurs :  
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre  
Maquette : É. Houël  
Impression : Jouve  
Code Sage IP161617  
ISSN 0997 - 3192

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :

<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :

<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

